

BP/VSH

N° 2026 - 54

**OBJET :**

**Commission de suivi  
des délégations du  
service public (DSP)**

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

**Présents** : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 15

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **quinze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Votes pour : 15

Affichée à la porte de la mairie  
le 1<sup>er</sup> avril 2026 selon le relevé de décisions.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire

Madame le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la procédure de suivi des procédures relatives aux délégations de service public (D.S.P), il convient de créer, au sein du conseil municipal, une commission de suivi des procédures conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission est présidée par le maire ou son représentant.  
Elle est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Le conseil municipal, madame le maire entendue, après en avoir délibéré,  
Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- entérine la composition de la commission de suivi des délégations de service public comme suit :

- o Présidente : Ombeline Perez

Titulaires	Suppléants
Edwige Mieyan	Maryse Pomé
Manuel Bernia	Sabrina Pons
Yves Florence	Thierry Dupont

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ